Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 023-200014496-20261013-CS2026_10_07-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL EMILE GOUÉ

COMITÉ SYNDICAL du 13 octobre 2026
à 18 h 30

Le 13 octobre 2026, le Comité Syndical du Conservatoire départemental Emile GOUÉ, dûment convoqué le 7 octobre 2026, s'est réuni à 18 h 30.au Conservatoire à Guéret.

PRESENTS :

Laurent LAFAYE, Annie ANNEQUIN, Christophe BANTING, Nolwenn HEDDE, Christine HIVERT, Brigitte GUINOT-NADAL, Laurence SPAGGIARI, Sabine DURUDAUD, Catherine DEFEMME, Thierry BOURGUIGNON

REPRESENTES :

Christian POTHEAU, pouvoir à Laurent LAFAYE ; Stéphane DUPRAT, pouvoir à Christophe BANTING ; Clément DAUBY, pouvoir à Nolwenn HEDDE ; Marie-Emilie LACOUR, pouvoir à Sabine DURUDAUD ; Marie-Christine BUNLON, Pouvoir à Catherine DEFEMME

ABSENTS/EXCUSES :

Laurent DAULNY, Hélène PILAT, Bertrand LABAR, Marie-France GALBRUN, Lucette CHENIER

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

Sylvain DUFAUD, représentant de la Commune de Sainte-Feyre

Eric MATHE : Directeur

Catherine GAGNANT, Secrétaire administratif et financier

DÉLIBÉRATION N°CS/2026/10/07

OBJET : PARTENARIATS PEDAGOGIQUES - CONVENTIONS

VU *les articles L.5721-1 à L.5722-11 du code général des collectivités territoriales régissant les syndicats mixtes ouverts ;*

VU *la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile GOUE n°CS 2026/09/05 du 02 septembre 2026 relative à l'institution de partenariats pédagogiques,*

VU *le rapport CS/2026/10/07,*

Considérant *que la mise en place de partenariats avec des structures musicales du territoire, dès lors que celles-ci disposent des capacités pour accueillir et encadrer des élèves du Conservatoire dans le cadre de temps de pratique collective instrumentale (vents et percussions) conformes aux exigences du*

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 023-200014496-20261013-CS2026_10_07-DE

règlement pédagogique du Conservatoire, est souhaitable dans un contexte où le Conservatoire ne serait pas en mesure d'assurer seul cette composante de certains ensembles musicaux,

***Considérant** que l'Harmonie Municipale de Bourganeuf/Musique(s) en Marche d'une part et l'Harmonie municipale de Bonnat disposent chacune des compétences internes pour envisager un partenariat de ce type couvrant les temps de pratique collective des élèves inscrits en premier et troisième cycles pour les premières et des élèves inscrits en premier cycle pour la seconde,*

***Considérant** que l'encadrement des élèves inscrits en deuxième cycle durant les temps de pratique collective par l'Harmonie municipale de Bourganeuf et l'Harmonie municipale de Bonnat sera réalisé par ces dernières en vertu de décisions individuelles adoptées par le Directeur du Conservatoire en application de l'article II.3.1.5 du Règlement des Etudes du Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile GOUE*

Après avoir pris connaissance du rapport susvisé et de ses annexes,

Après en avoir débattu, Messieurs Thierry BOURGUIGNON et Laurent LAFAYE n'ayant pas pris part au vote,

DECIDE

- d''autoriser la Présidente à signer les conventions à intervenir dans ce cadre avec l'Harmonie Municipale de Bourganeuf/Musique(s) en Marche d'une part, avec l'Harmonie Municipale de Bonnat d'autre part, annexées à la présente décision, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette dernière.

ADOPTE : Votants : 13 – Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SYNDICAL

Catherine DEFEMME